

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 19.108

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le 11 juillet, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 05 juillet 2019

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 05 juillet 2019

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. Jean-Michel DENIS, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Didier QUENTIN, M. Thierry ROGISTER, Mme Eva ROY, conseillers municipaux

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉES** : Mme BERGEROT représentée par Mme CIRAUD-LANOUE  
Mme DOUMECQ représentée par Mme PELTIER

**ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS** : M. CHABASSE, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Nancy LEFEBVRE

**ÉTAIENT ABSENTS** : M. Pierre PAPEIX, Mme Marie-Claire SEURAT

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 28

M. Julien DURESSAY a été élu Secrétaire de Séance.

**OBJET** : ADHÉSION DE LA VILLE DE ROYAN À LA FONDATION DU PATRIMOINE

**RAPPORTEUR** : Mme DAUZIDOU

**VOTE** : UNANIMITÉ

La Fondation du Patrimoine est un organisme indépendant, à but non lucratif, qui a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine de proximité, public ou privé.

Elle exerce de nombreuses missions : mobilisation et organisation de partenariats publics et privés, appel au mécénat populaire et au mécénat d'entreprises, accompagnement des porteurs de projets publics et privés, participation financière aux actions de restauration du patrimoine bâti.

Les délégués de la Fondation du Patrimoine de la Charente-Maritime sont à la disposition de la Commune pour envisager un accompagnement sur des projets de restauration et de valorisation du patrimoine de la Ville de ROYAN.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adhérer à la Fondation du Patrimoine, afin de soutenir des projets de restauration et de valorisation du patrimoine communal, pour un montant de cotisation de 600 € annuels (six cents euros annuels) en raison de la strate démographique de la Ville de ROYAN et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'application de la présente délibération.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

- d'adhérer à la Fondation du Patrimoine, afin de soutenir des projets de restauration et de valorisation du patrimoine communal, pour un montant de cotisation de 600 € annuels (six cents euros annuels) en raison de la strate démographique de la Ville de ROYAN,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 15 juillet 2019

Certifié Conforme

Mairie de Royan le  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général des Services  
HUBERT THOMAS

Pour le Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint,  
Jean-Paul CLECH



Adhérez à la Fondation du patrimoine pour soutenir son action. En France, 600 000 édifices non protégés sont menacés de disparition. Sauvons ce patrimoine populaire de proximité et agissons ensemble avec la Fondation du patrimoine.

### Tarifs des adhésions :

Communes, Communautés de communes et d'agglomération :

◆ moins de 500 habitants :	55€ minimum
◆ moins de 1 000 habitants :	75€ minimum
◆ moins de 2 000 habitants :	120€ minimum
◆ moins de 3 000 habitants :	160 € minimum
◆ moins de 5 000 habitants :	230€ minimum
◆ moins de 10 000 habitants :	300€ minimum
◆ moins de 30 000 habitants :	600€ minimum
◆ de 30 000 habitants et plus :	1 100€ minimum

Département : 2 000 € minimum

Région : 5 000 € minimum

Collectivité : .....

Nom du Maire ou du Président : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Date de l'adhésion : .....

Tél. : ..... Mail : .....

Signature : ..... Cachet : .....

### Coordonnées bancaires de la Fondation du patrimoine en Poitou-Charentes:

Banque : Société Générale

IBAN :FR76 3000 3030 1000 0372 9543 980

N° SIRET 413 812 827 00074

BIC : SOGEFRPP

**Nous sommes à votre disposition pour vous accompagner  
dans vos projet de restauration**

### Pourquoi adhérer ?



Pour aider au maintien et à la transmission des savoir-faire



Pour soutenir des projets locaux de restauration et valorisation du patrimoine



Pour contribuer au développement de l'attraction de notre région

Pour rester informé sur les actions menées par la Fondation—envoi de la lettre d'information régionale.

### DÉLÉGATION POITOU-CHARENTES

1bis, rue Lebasclès—86000 Poitiers

Tel. 05 49 41 45 54

poitoucharentes@fondation-patrimoine.org

Partagez avec vos amis

Fondation du patrimoine Poitou-Charentes

@fond\_patrimoine

**Rejoignez-nous !**

Pour plus d'information :

[poitou-charentes.fondation-patrimoine.org](http://poitou-charentes.fondation-patrimoine.org)

